



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 14 juillet 2026 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/32185-25	Monsieur Fabian BERNARD et Madame Nathalie de SAEDELEER	Avenue Léopold Wiener 12 transformer et agrandir une maison unifamiliale, abattre des arbres et construire une piscine	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
2.	10:15	PU/32313-26	Monsieur GARDINER	Rue de la Malle- Poste 3 agrandir et transformer une unité d'un petit immeuble à appartements	X	application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
3.	10:45	PU/32271-26	Maisin Architects S.R.L.	Avenue du Houx 7 régulariser des travaux réalisés sans autorisation et des infractions urbanistiques (PV d'infraction REF: 17/INFS/642612) pour un immeuble de 3 logements	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)
4.	11:15	PU/32324-26	Monsieur TABERY	Avenue de la Tenderie 64 rénover une maison unifamiliale	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

5.	11:40	PU/32314-26	Madame PASHKOVA	Rue de l'Eider 5 étendre et transformer le rez-de-chaussée de la maison, régulariser le changement des menuiseries extérieures et la pose des volets roulants en façade avant	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
6.	12:05	PU/32368-26	Monsieur Damien ROCOUR et Madame Faouzia DHAOUI	Rue des Trois Tilleuls 29 isoler le pignon latéral en ardoises naturelles	-	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))